



Le journal de la CGT-Culture

N° 15 février 2019
ISSN : 2426-2218

Sommaire

Page 1

- Édito

Page 2

- Pétition FP :

améliorer nos salaires

Page 3

- Résultats élections
2018

Page 4

- 2019 doit être
l'année de l'égalité
professionnelle au
ministère

Page 5

- L'augmentation du
point d'indice, c'est
mieux que les heures
sup

Page 6-7

- Dossier AP 2022

Page 8

- L'OIT a 100 ans

Page 9

- 52e Congrès de la
CGT
- Restauration
collective

Page 10

- Action sociale
- Abus des emplois
dérogatoires, le
Ministre de la Culture
condamné par le TA de
Paris !

Page 11

- L'actu en dessin :
démocratisation
culturelle

Page 12

- Se donner les
moyens d'agir avec la
CGT-Culture

Culture au poing

Édito

Organiser les travailleurs par la mise en place d'heures mensuelles d'information syndicale, élaborer les revendications, les porter en comité technique, en comité hygiène sécurité et conditions de travail, en commission paritaire – administrative ou consultative – rendre compte aux personnels de l'avancée des travaux et y retourner pour obtenir gain de cause en usant de toutes les formes de mobilisation utiles à la satisfaction des revendications est notre responsabilité syndicale. Les syndiquer aussi ! En pleine guerre sociale, l'ambition de notre Cgt doit plus que tout être d'organiser les travailleurs partout où ils sont, et surtout là où nous n'allons pas, pour rassembler et redonner l'espoir. Et gagner aussi !

Faire démocratie au travail est notre responsabilité ; il est peu probable que les forces au service du gouvernement porte la démocratie dans l'entreprise et le travail aux nues. La volonté de réduire l'expression revendicative démocratique dans les instances représentatives du personnel et de consigner le fonctionnaire comme un petit doigt sur le fil de la couture ne fait pas de doute. Le service public doit pourtant être une démocratie et le fonctionnaire un citoyen, la femme égale de l'homme. Notre #8mars15h40 s'inscrit dans un mouvement international dont l'ampleur ne cesse de croître. C'est une occasion unique de gagner cette égalité des droits réels pour le plus grand nombre de femmes.

Le ministère de la Culture est déchiré par les inégalités de traitement ; trop d'injustice, trop de pauvreté, trop de précarité sont le quotidien des personnels. Jamais nous ne baisserons la garde face aux contrats courts, aux petites quotités de travail, aux rémunérations minuscules, pour les femmes notamment. Combien faudra-t-il de jugements de tribunal pour mettre à bas les inégalités de traitement qui hantent le ministère ?

Gagner la résorption de la précarité et la correction des inégalités, c'est faire vivre le statut général !

Plus que jamais, être agent public nécessite la garantie du statut général pour protéger le service public, et ceux qui le mettent en œuvre, de toutes dérives mercantiles et propices à favoriser l'intérêt particulier.

Les politiques de démocratisation sont au cœur de notre débat et de tous les enjeux. Stopper la gratuité le premier dimanche du mois, réduire la collecte des archives, augmenter les tarifs d'entrée dans les musées et les droits d'inscription dans les écoles, réduire les conventionnements entre les musées et le champ social et l'éducation nationale, développer les politiques de mécénat en faisant entrer les firmes internationales et consort dans la bergerie sont autant de signes d'une forme de réduction de la voileure du service public culturel et de privatisation. Mais c'est surtout le symbole fort d'un tel manque d'ambition politique pour répondre à l'urgence sociale qui se manifeste dans notre société depuis plusieurs années sous des formes diverses et variées et de plus en plus véhémentes. L'urgence est bien là.

Quelle que soit la couleur du gilet, porté ou non, l'opposition aux politiques développées par le gouvernement ne va pas s'arrêter. Et ceux qui portent le dogme libéral vont poursuivre leur autoritarisme. Ils n'ont même guère le choix de passer en force pour mettre en œuvre des politiques qui, en définitive, multiplient et entretiennent les inégalités dans notre société. Action publique 2022 est le fondement des politiques culturelles menées par Franck Riester. Les chantiers administration centrale-stratège, les projets des archives essentielles, de transfert de SCN-musée aux établissements, d'externalisation de la filière accueil et surveillance, de suppression d'emplois, d'augmentation des tarifs, de défiscalisation, etc. ... sont à l'opposé des valeurs que nous portons pour un service public dont le rôle est de combattre les inégalités. Aucun de ces projets a été démenti par le ministre et pourtant ils dénaturent profondément les politiques publiques de la Culture. Le 19 mars doit permettre d'afficher notre ambition d'un ministère de la Culture fort au service de la satisfaction des besoins sociaux et contre toute forme de confiscation et d'inégalités.

Les questions de démocratie sociale et démocratie politique sont liées ; la démocratisation culturelle et la démocratie culturelle aussi, elles ne s'opposent pas. Si la Cgt ne porte pas la démocratie au travail, qui le fera ? Si la Cgt ne va pas à la rencontre des travailleurs ni ne les organise dans un débat revendicatif et démocratique, qui le fera ?

Nous voyons bien que notre responsabilité est immense et c'est ça qui est stimulant et doit tonifier nos revendications et notre mode d'agir parmi les personnels. C'est bien notre capacité à rassembler et à se faire confiance qui réunira les personnels dans une lutte pour la justice sociale et contre les inégalités. La transformation sociale du travail commence par ça et c'est d'abord la démocratie qui fera reculer les politiques libérales actuelles. Dans les instances du personnel, il est essentiel de rappeler que nous sommes représentatifs et légitimes.

Et le 19 mars il est nécessaire d'être dans la rue rassemblés pour plus de justice sociale et un service public au service des besoins sociaux. Pour la culture et la démocratie aussi !

Salut et fraternité Valérie Renault

CGT-Culture
61, rue de Richelieu
75002 PARIS

01 40 15 51 70
cgt-culture@culture.gouv.fr
www.cgt-culture.fr





Améliorer nos salaires : je signe !

Monsieur le Premier ministre,

Il est urgent, juste et possible, de revaloriser les salaires des plus de 5 millions d'agent-es de la Fonction publique qui, au quotidien, travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, nous exigeons :

- des mesures générales et immédiates qui passent par la revalorisation du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour toutes et tous,
- des mesures indiciaires sur le moyen et long terme comme l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire afin que cela soit pris compte dans le calcul du niveau des retraites,
- des mesures pour améliorer les déroulements de carrières, harmoniser encore davantage les grilles de rémunérations et mieux reconnaître les qualifications.

NOM PRENOM	AFFECTATION	SIGNATURE

Résultats de la consultation électorale des agents du Ministère de la Culture 2018

Le 6 décembre 2018 tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels, étaient invités à participer à leurs élections professionnelles, aussi bien de la Fonction Publique d'État (FPE), que Territoriale (FPT) ou Hospitalière (FPH). 5,15* millions d'agents étaient inscrits sur les listes électorales des trois fonctions publiques pour renouveler les instances de représentativité : les Comités Techniques (CT), les Commissions Administrative Paritaires (CAP) pour les titulaires ou les Commissions Consultatives Paritaires pour les contractuels (CCP) et déterminer ainsi la représentativité des organisations syndicales dans les différentes instances.

Au Ministère de la Culture 24 325* agents (titulaires et contractuels) étaient inscrits sur la liste du CT Ministériel (CTM), un petit peu moins qu'en 2014 (24 643* électeurs à l'époque).

Le premier constat est une baisse très significative du taux de participation au vote du CTM Culture qui passe entre 2014 et 2018 de 63.56* % à 52.81* %, soit 10.75* points en moins et une évolution de - 17 %. C'est une baisse de 2 697 votants et de 2 498 exprimés ! Cette baisse de participation n'est pas limitée au vote pour le CTM. Nous constatons la même baisse pour le vote dans les CAP des titulaires du ministère de 64,16 % à 52.18 % en 2018 (12 points de moins pour une évolution de

18,6%). Et sur une part importante des votes pour les CT centraux d'établissements ou de proximité (9091 électeurs locaux EPA et SCN musées, INRAP, CMN, Écoles d'Arts), le taux de participation calculé par la CGT-Culture en 2018 de 52,2 % est le même que pour le vote du CT M. Nous sommes donc dans une baisse générale de la participation aux élections. Cette tendance ne se limite pas au Ministère de la Culture, elle est aussi constatée sur l'ensemble des trois versants de la Fonction Publique avec un taux de participation de 49.8 % (2,565 millions de votants), marquant un nouveau recul de 3 points (-5,7 % d'évolution) par rapport au taux de 52.8 % de 2014 et de 54,6 % des scrutins 2011/2008. Dans la FP d'État le taux de participation a été de 50.8 % soit 1.5 points en moins vis à vis de 2014.

Si le taux de participation au Ministère de la Culture reste plus élevé (52,81%) que dans l'ensemble de la FP d'État (50.8%) la chute de participation est presque 10 fois plus élevée au ministère ! La tendance constante de la baisse de la participation depuis 2011 peut en partie s'expliquer par la complexité du vote unique (CT, CAP, CCP) et le même jour mis en place en 2014 pour toute la Fonction publique. Mais cela n'explique pas tout, puisque cette baisse n'impacte pas de la même manière toutes les organisations syndicales.

Ainsi au Ministère de la Culture

Vote du CTM	CGT	FSU	SUD	CFDT	CFTC/UNSA	CGC	FO	FAC	
2014	5547	1464	2396	2583	1321	357	769	233	Exprimées
2018	4128	1289	1977	2731	819	361	555	146	Exprimées
Diff	-1419	-175	-419	148	-502	4	-214	-87	Exprimées
Evolution	-25,00 %	-12,00 %	-17,00 %	5,70 %	-38,00 %	1.1 %	-28,00 %	-37,00 %	

On peut penser que la baisse de participation impacte particulièrement la CGT-Culture. Sur les 2 697 voix de participation en moins au CTM, les 1419 voix en moins pour notre organisation pèsent lourd, plus de 50 %. Mais la CGT n'a pas le taux de baisse de voix le plus important, viennent avant la CFTC/UNSA, la FAC et FO. Les voix perdues par les syndicats totalisent 2816 voix, sensiblement le nombre de voix en moins de participation 2697. La CFDT a un taux de progression de 5 % soit 148 voix en plus. Cette progression ne tient qu'au report très probable des 502 voix en moins de la CFTC/UNSA sur elle. La CGC maintient son score. Il n'y a donc pas de basculement électoral vers ces organisations syndicales.

Par contre, le vote des CAP, moins « politique » que celui du CTM et plus corporatiste, montre une baisse identique de participation que celle pour le CTM. La composition sociologique du corps des titulaires a évolué. Les corps de catégorie A représentent 33,7 % des inscrits, les corps de catégorie B 24 % et les corps de catégorie C 42.2 %. Le taux de participation est très différencié entre les corps de :

- catégorie A : 58.3 %,
- catégorie B : 55.6 %,
- catégorie C : 45.25 %

Il en est de même pour la participation des

différentes filières marquées par la proportion de catégorie :

- filière scientifique (Prof, ACMH, AUE, Cons, CHED, SECD, IR, IE, AI, TR) : 59 %
- filière administrative (IGAC, AdCiv, ICCEAC, AtAdm, SA, AdAdm) : 52.9 %
- filière technique : ISCP, TSCBF, AdASM, CTA,TA, ATAE) : 48.2 %.

Les résultats électoraux montrent que non seulement, notre cœur électoral historique, filière technique et catégorie C participe moins aux élections professionnelles que toutes les autres catégories professionnelles, mais que nous y perdons des voix de manière importante : 6.6 % de voix en moins sur le nombre d'inscrits.

Il faut nous interroger sur les raisons de cette abstention importante qui nous touche particulièrement :

- Quel impact de l'évolution catégorielle des corps ?
- Quel impact des départs à la retraite ?
- Quel regard des agents de toutes catégories professionnelles sur le mouvement syndical et sur la CGT en particulier ?

La CGT-Culture doit donc s'interroger sur la vie syndicale, tant en interne que dans sa relation avec les personnels.

2019 doit être l'année de l'égalité professionnelle au ministère

Le 23 novembre 2018, la CGT, comme l'ensemble des organisations syndicales du ministère de la culture, a voté le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture. Une annexe accompagne ce protocole pour un plan d'actions. Ainsi, se terminait un cycle de négociation ouvert au printemps 2017 à l'initiative des organisations syndicales pour faire appliquer le protocole de la Fonction publique signé en mars 2013. Une circulaire d'application a été examinée au comité technique du ministère de la culture le 15 février.

La circulaire : un outil dont nous devons toutes et tous nous saisir

Cette circulaire permettra une déclinaison dans l'ensemble des services et des établissements publics et elle deviendra un document opposable à l'administration pour les agents et les représentants du personnel. En effet, si, en théorie, ce sujet fait consensus, malgré les lois et le protocole égalité Fonction publique de 2013, dans la pratique, bien des freins existent encore et ils sont nombreux. Loin de nous satisfaire d'un texte qui n'aurait qu'une valeur symbolique, nous appelons à ce que chacun et chacune de nos élus et mandatés s'en saisissent pour le faire vivre dans les services et établissements, dans les instances et dans les réponses que nous apporteront aux agents

Pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes

Que ce soit en matière de recrutements, de rémunérations, de déroulements de carrière, de luttes contre les violences sexistes et sexuelles, d'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle - entre autres choses - ce texte a vocation à changer la vie au travail des femmes et des hommes de ce ministère. Notre organisation syndicale, qui se veut émancipatrice, se doit de tout faire pour qu'enfin l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité. Grâce à la détermination de la CGT, et d'une intersyndicale qui a su construire ensemble les revendications, nous sommes l'un des rares personnes - entre autres choses - ce texte a vocation à changer la vie au travail des femmes et des hommes de ce ministère. Notre organisation syndicale, qui se veut émancipatrice, se doit de tout faire pour qu'enfin l'égalité entre les femmes et les

hommes devienne une réalité. Grâce à la détermination de la CGT, et d'une intersyndicale qui a su construire ensemble les revendications, nous sommes l'un des rares ministères à avoir fait une déclinaison du protocole de 2013. Mieux, nous sommes le seul ministère à avoir obtenu une enveloppe de 500.000 euros pour, en cinq ans, réduire les inégalités salariales, notamment, dans ce ministère à prédominance féminine, par la reconnaissance dans les parcours professionnels des temps partiels et incomplets..... Combattre la précarité et lutter pour l'égalité salariale, dont les premières victimes sont les femmes - comme si le travail des femmes restait au XXIème siècle un simple complément d'appoint et non une véritable rémunération, c'est une tâche de chaque jour.

L'égalité des droits : pas que le 8 mars !

A quelques jours du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, rappelons que si bien du chemin reste à faire les choses évoluent et que nous avons un rôle à jouer pour que les femmes trouvent pleinement leur place dans le monde du travail, dans la société et que cessent toutes les formes de violences faites à leur encontre.

La CGT met régulièrement à cette occasion du matériel pour faire connaître nos revendications. Cela sera l'occasion de nous en saisir pour aller à la rencontre des agents comme nous le faisons depuis plusieurs années. Et pour aller plus loin pour connaître ce que porte la CGT, un livret égalité professionnelle Fonction publique est sorti à l'automne.

#EgalitéE
#CulturELLES

L'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE, C'EST MIEUX QUE LES HEURES SUP

Après les annonces du président de la République, le secrétaire d'État en charge de la Fonction publique affirme que faire des heures supplémentaires, sans cotisations sociales ni impôt sur le revenu, c'est mieux, plus gratifiant et moins onéreux que d'augmenter la valeur du point d'indice.

Les dessous de l'intox sont les suivants :

La première entourloupe, c'est de comparer des dispositifs qui ne sont pas du même ordre.

Comme le pouvoir en place feint de l'oublier, rappelons une vérité toute simple: **les heures supplémentaires sont celles accomplies au-delà de la durée légale du travail !**

Autrement dit, **il ne s'agit en aucun cas d'une augmentation salariale** comme l'est la revalorisation du point d'indice. Avec les heures supplémentaires, on se situe complètement dans le « travailler plus pour gagner plus » cher à Nicolas Sarkozy. Cruelle réalité : on ne s'étonne même plus qu'un ancien élu socialiste promeuve les thèses de la droite la plus libérale...

Or, travailler davantage que la durée légale comporte quelques inconvénients et pas des moindres.

D'abord, le paiement ne compense en rien les risques liés au surtravail, que ce soit pour la santé du salarié comme pour sa vie sociale et familiale, entre autres choses.

Par ailleurs, les agents de certains services publics – la police, les hôpitaux, etc. - accumulent déjà des quantités astronomiques d'heures supplémentaires, non payées et non récupérées. On ne palliera pas le manque crucial d'emplois de nombreux secteurs par des heures supplémentaires. **Il faut embaucher !**

Enfin, la majorité des personnels des trois versants de la Fonction publique ne peut se voir rémunérer, en raison des textes réglementaires, les heures supplémentaires qu'ils pourraient éventuellement effectuer.

Le recours accru aux heures supplémentaires est donc source d'inégalités renforcées.

Ajoutons un dernier élément qui, pour être évident, n'est pas mis en avant : lorsqu'on ne fait plus d'heures supplémentaires, souvent pour des raisons impératives, le pouvoir d'achat régresse !

Tous ces travers n'existent pas lorsqu'on augmente la valeur du point.

La seconde manipulation du gouvernement est d'affirmer que cela revient moins cher d'actionner le levier des heures supplémentaires que de revaloriser la valeur du point et que, de surcroît, c'est bien plus rémunérateur pour le salarié.

Et le secrétaire d'État d'avancer le coût de 2 milliards d'euros pour 1 % de hausse de la valeur du point.

Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Lorsqu'il plébiscite sa mesure liée aux heures supplémentaires, le gouvernement insiste sur le fait qu'elles ne donneront lieu ni à cotisations salariales ni à impôt sur le revenu.

Dès lors, on n'oubliera pas de rappeler que lorsqu'on met en avant la dette et les déficits publics et l'impérieuse nécessité de les résorber, il s'agit bien sûr du ratio entre les dépenses et les recettes.

Donc, s'agissant des heures supplémentaires, il faut prendre en compte non seulement la dépense mais également l'assèchement des recettes.

Gains et coûts rapportés au salaire moyen

1 heure sup / sem. /an durant 5 ans
Gain total = 3000 € environ

Augmentation de + 1% du point d'indice
Durée totale de la carrière : 30 ans
Gain total = 6000 € environ

Coût global pour le budget (paiement des heures supplémentaires et absence de cotisations sociales et d'impôt) **pour 1 million d'agents = de 650 à 750 millions €**

Coût du budget annuel par agent = 650 à 750 €

Coût global pour le budget = 2 milliards pour l'ensemble des 5,2 millions d'agents titulaires et non titulaires...

... mais entre **1 et 1,5 milliard €** compte tenu des recettes via les cotisations et l'impôt

Coût budgétaire annuel par agent = 280 à 300 €

**L'augmentation de la valeur du point, c'est plus juste !
c'est mieux pour les finances publiques !
et pour le pouvoir d'achat des agents !**

**Changement de ministre
mais pas encore changement de politique**

Une chose est certaine, Franck Riester est parfaitement informé de ce qu'exige notre organisation pour les personnels et les missions. Notre refus de voir le ministère de la Culture réduit, non seulement, à une administration hors-sol et bureaucratique peuplée de gestionnaires contraints de remplir des tableaux excel, mais aussi, à des établissements publics contraints eux aussi à toujours plus de rentabilité pour compenser le désengagement de l'État est parfaitement claire.

Mais Franck Riester, c'est aussi l'avantage de la clarté. A peine arrivé, il nous dit vouloir prendre son temps, réfléchir ; pourtant il n'en a pas perdu de temps pour poursuivre :

- les chantiers de démolition ouverts par Françoise Nyssen dans le cadre d'Action publique 2022, entre autres : administration centrale-stratège, projet de fusion des services à compétence nationale-musées (SCN) avec les établissements publics ;
- de nouvelles suppressions d'emplois au PLF 2019 à hauteur de 160 ;
- le projet de restructuration immobilière « Camus » ;
- l'amputation des dépôts d'archives à hauteur de 12 000 m²
- la réforme de l'administration territoriale avec le projet d'expérimentation dans le département de la Dordogne de fusion de l'UDAP 24 dans une seule direction départementale interministérielle, le tout sous l'autorité directe du préfet de département ;
- l'abandon de la gratuité le dimanche au Louvre ;
- l'augmentation substantielle des tarifs du droit d'entrée au Musée Picasso et au musée d'Orsay ;
- la mise en extinction de la direction des publics au CMN au profit de la politique du marketing ;
- la fermeture programmée des librairies et des comptoirs de vente de la RMN-GP au profit du marché et du dumping social « libre et non faussé » ;
- le plan social ou plutôt pour parler « nouveau monde » projet de rupture conventionnelle collective pour tous les personnels de la RMN-GP à l'aune des travaux de rénovation du Grand Palais ;
- l'arrêt de la communication des ouvrages aux usagers le samedi matin à la BnF, mesure qui s'accompagne d'un recours généralisé aux contrats courts en lieu et place du CDI.

ça c'était pour novembre dernier.

En décembre, il applaudit des deux mains les quinze ans de la loi Aillagon pour toute réponse au rapport de la Cour des comptes sur le mécénat culturel qui, elle, fête à sa façon cet anniversaire, et aux frasques de ce très très cher Carlos à Versailles !

En février, il met à l'ordre du jour pour avis au comité technique ministériel le transfert de la gestion des fonctionnaires aux établissements du CMN, de Versailles et Orsay en faisant totalement fi des difficultés et notamment celles liées à la mobilité, à l'assujettissement des prestations sociales et à leur fiscalisation malgré la mobilisation des personnels et le niveau d'impréparation de ce dossier par l'administration.

Mais le programme Action publique 2022 ne se limite pas à ça. Il s'agit de transformer l'administration centrale du ministère en une administration plus stratégique selon les dires du ministre – autant dire hors-sol dans sa bouche – peuplée de gestionnaires constamment le nez sur des tableaux excel ; administration qui ne serait plus capable de produire des politiques publiques capables d'intervenir dans la société pour la population, auprès des Collectivités et des professionnels pour développer,

et plus encore renouveler, les questions liées à la démocratisation culturelle, à la protection du patrimoine, au soutien à la création mais laisser faire les lois du marché et du business.

En trois mots, un ministère des industries culturelles. Dans ce programme, l'administration centrale devient gênante. Alors on nous explique que cela ne fonctionne pas bien, que les personnels ont du mal à travailler ensemble et qu'il faut plus de transversalités. Plus de transversalités ne signifie pas supprimer des emplois ? ! Travailler mieux ensemble et améliorer les coopérations ne signifie pas non plus faire de la mayonnaise avec les organigrammes ? !

Le secteur muséal, un bon exemple en perspective !

Le secteur muséal est emblématique des projets politiques menés et de la manière dont ils sont menés.

Chacun pourrait penser que le Service des Musées de France (SMF) a déjà payé un lourd tribut en termes de réorganisations au moment des restructurations de la RGPP et qu'il y a laissé quelques plumes en termes d'autorité publique. Pour les libéraux, le sujet est ailleurs. Le projet est d'effacer le SMF au profit du business en perspective à faire. Droits d'entrée, mécénat et location des collections sont le modèle économique tout trouvé pour les musées qui veulent se donner la peine « d'être à la page dans le nouveau monde » !

Une déconcentration mécanique

Rien a été laissé au hasard pour mener l'entreprise de déstabilisation de ce service public :

- vacance de poste de la directrice des Musées de France entre le 28/02/2018 et le 18/02/2019, soit un an ;
- nomination d'une cheffe de service à la tête du Service des Musées de France pour une durée d'un an seulement ;
- déclasserement de l'emploi de responsable du SMF de directeur à cheffe de service ;
- transferts de crédits en régions aux DRAC au prétexte que les services centraux du ministère n'ont pas à avoir de missions opérationnelles ;
- projet de transfert de l'attribution et du retrait de l'appellation « musées de France » au préfet ;
- projet de transfert de la mise en demeure en cas de péril d'un bien d'une collection d'un musée de France au préfet ;
- projet de transfert de la validation du projet scientifique et culturel au préfet ;
- projet de transfert de la reconnaissance de la conformité du diplôme permettant la restauration d'un bien faisant partie des collections des musées de France au préfet ;
- projet de transfert de l'autorisation du ministre de se prononcer sur les offres de ventes de biens déclassés ne relevant pas de l'État ou de l'un de ses établissements publics au préfet ;
- projet de transfert de l'autorisation du ministre sur le transfert de propriété des collections publiques entre personnes publiques au préfet ;
- projet de transfert de l'autorisation en matière d'approbation de cessions de biens des collections des musées de France appartenant aux personnes morales de droit privé à but non lucratif au préfet ;
- projet de transfert de SCN-musées aux établissements publics ;
- projet massif d'externalisation de la filière accueil et surveillance dans les SCN-musées ;
- transfert de gestion des fonctionnaires à trois établissements publics (Orsay, Versailles et CMN) ;

Une déconcentration autoritaire

Tout cela est fait ou projeté au nom de la circulaire du 24 juillet du Premier ministre afin de se conformer aux principes énoncés dans la charte de la déconcentration. Or la charte de déconcentration n'est pas si restrictive que ce que veut bien nous dire le Premier ministre. A titre d'exemple, il est précisé dans ladite charte pour les administrations centrales « Article 3-II. -Elles peuvent également se voir confier des missions opérationnelles qui présentent un caractère national. ».

Cette disposition est fondamentale au Ministère de la culture car elle répond aux missions de notre administration pour partie.

De deux chose l'une ; ou Edouard Philippe ne sait pas lire ou alors, dans l'incapacité de modifier la charte de déconcentration, il s'autorise un putsch administratif avec sa lettre circulaire qui n'est qu'une circulaire alors que la charte de déconcentration est un décret signé par le président de la République le 7 mai 2015 et par tout le gouvernement ; ce qui pèse un peu plus.

La volonté du chef du gouvernement est tout bonnement de faire table rase des administrations centrales. A quoi va ressembler le SMF si l'ensemble de ces projets de transferts, de fusions et de suppressions d'emplois se réalisent ?

Même la spéculation immobilière est requise !

On oubliait le projet de vente de l'immeuble Pyramides, le « siège » du SMF pour boucler la boucle et au cas où des réfractaires n'auraient pas compris le sens de ces projets très agressifs. Et évidemment, l'avis des instances ministérielles n'est pas requis !

Les chantiers post-déjeuner Macron

Nous pourrions aussi ajouter le grain de sel de l'Élysée qui a diligenté au printemps 2018 un certain nombre de chantiers dans le domaine muséal en vue d'une libéralisation accrue du secteur : défiscalisation, ressources propres, gratuité, mécénat, etc. Chaque chantier est confié à un imminent responsable de musée dans la plus parfaite discrétion et coordonné par un illustre inconnu au service de sa majesté...

Aliénabilité des collections en perspectives

Et aussi le rapport Savoy-Sarr qui revient sous certaines conditions sur l'inaliénabilité des collections même si la question soulevée par ledit rapport ne peut se limiter à cette seule incidence.

Que faire pour restaurer l'autorité du SMF ?

Ce ne sont ni les Collectivités, ni les professionnels qui remettent en cause l'autorité du SMF. Même Macron nous a dit le 27 février 2018, quand il a été interpellé par la Cgt-Culture à Orsay, qu'il ne voulait pas casser la DMF (Direction des Musées de France) ! (Benalla peut même en témoigner !)

Si c'est vrai, Macron doit alors arrêter les sbires au service de cette casse programmée.

Un SMF tête de réseau

- Pour arrêter la folie libérale et ses projets de casse, il faut un projet politique qui rassemble et répond aux besoins sociaux de la population. Un service public qui n'a pas de projet est un service public mort. Les politiques muséales doivent être encore plus en phase avec la société et sa diversité sans renier pour autant les fondamentaux en matière de collections.

- Un musée c'est assurément un lieu de conservation mais c'est aussi un lieu de transmission. A ce moment de la partie la réalisation d'un projet scientifique et culturel par l'ensemble de la communauté de travail est essentiel pour proposer une trajectoire sociale, culturelle et scientifique aux visiteurs et de manière plus large à la société mais aussi à la communauté de travail. Un

musée doit d'abord savoir où il habite avant d'entreprendre quoique ce soit et l'essentiel est d'interagir avec son environnement qui peut être local mais aussi national comme international.

- Le ministère s'honorerait à mené une politique d'enrichissement des collections plus en phase avec la société actuelle, sa diversité, ses aspirations et ses goûts. Si la société change, la politique d'acquisitions des trésors doit aussi changer !

- la nécessité de maintenir une politique nationale La politique muséale du ministère est une politique nationale importante en France qui nécessite une cohérence d'intervention sur l'ensemble du territoire. La question de l'égalité de traitement doit être privilégiée.

- L'accès à la culture est certes un droit fondamental et il commence par des musées accessibles à toutes les populations et pas seulement aux classes supérieures. Le ministère doit poursuivre le renouvellement de ses politiques de démocratisation comme le font les Collectivités.

- Enfin le service public des musées c'est une expertise sans pareille au niveau national comme international. Ce sont au ministère de la culture près de 7000 agents en charge de cette politique ; l'agent d'entretien, d'accueil, de surveillance, de médiation, d'administration, de logistique, de maintenance, de régie, de conservation, de direction, de recherche, de restauration, de formation forment une communauté de travail au service du bien commun ; c'est ça aussi le service public et sans ça, personne pour faire vivre ce projet politique.

Politique publique culturelle et business ne font pas bon ménage

Le projet des libéraux ne vise qu'à réduire la voilure, la place et le rôle du service public, ici muséal. Mais ce sont les mêmes projets pour les Archives nationales et le Mobilier national qui sont aussi des services à compétence nationale et donc dans la cible du dogme libéral pour réduire le poids de l'administration centrale.

Si leur objectif est de faire du business, le nôtre est de faire société pour mieux faire culture.

Notre projet est de faire culture

Alors le 19 mars, rassemblons-nous pour défendre le service public de la culture et la justice sociale, nos missions et nos statuts, nos salaires et nos conditions de travail !

En déconcentrant le maximum de mission aux préfets et aux établissements et donc en retirant les capacités d'agir de l'administration centrale, la volonté du ministre est bien de laisser le champ libre aux lois du marché et au business.

Avant tout, élaborer une politique culturelle co-construite

Et pourtant la question de la déconcentration est bien trop importante au ministère de la Culture pour la laisser à des bureaucrates. Entamer une politique de déconcentration nécessite d'ouvrir le débat avec les personnels des services centraux et déconcentrés. Mais ça nécessite surtout de co-construire une politique culturelle avec tous les acteurs du secteur (collectivités, professionnels, associations) qui offre une trajectoire lisible et qui rassemble. La déconcentration n'est pas une politique en soi, elle est au service d'une politique et de l'intelligence collective pour une société plus juste.

Le 19 mars, rassemblons les personnels pour un service public au service de la Culture et de la population, de la justice et contre les inégalités

L'Organisation internationale du Travail - OIT à 100 ans

En 2019, l'Organisation internationale du Travail – OIT, l'institution spécialisée des Nations unies chargée des questions du travail, va fêter son 100^e anniversaire. Ses principaux objectifs sont de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, d'étendre la protection sociale et de renforcer le dialogue social.

Dans un contexte de mondialisation économique libérale mettant les peuples et les travailleurs en concurrence, l'OIT s'efforce de faire respecter les droits de l'homme pour un travail décent face aux tenants du libre-échange.

En dépit d'un maigre budget et de l'inertie des gouvernements, elle dérange encore tous les tenants de la loi du libre marché et les tentatives pour usurper ou parasiter les prérogatives ou compétences sociales de l'OIT viennent de toutes parts.

Les objectifs, définis dans le Préambule de la Constitution de l'OIT, puis précisés et développés dans la déclaration de Philadelphie en 1944, reposent notamment sur ces quatre principes fondamentaux :

« Le travail n'est pas une marchandise »
 « La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous »
 « Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales »

« La réalisation des conditions permettant d'aboutir à ce résultat doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale »

Aujourd'hui, même si la Déclaration sur les principes fondamentaux et droits au Travail fait théoriquement force de loi pour les nombreux pays membres de l'OIT (181 sur 192 à l'ONU), l'Organisation est bien moins forte qu'à ses débuts. Le nombre de travailleurs syndiqués dans le monde reste faible (15 % des travailleurs). Au sein de l'OIT, les syndicats d'employeurs ne se privent pas de souligner ce manque de représentativité.

En 2019, plus que jamais, le besoin d'une régulation mondiale se fait sentir. Tous les travailleurs de la planète ont été mis en concurrence et les normes sociales, par le biais des délocalisations, sont de plus en plus tirées vers le bas.

Les principes énoncés dans sa Constitution sont plus que jamais d'actualité, notamment le premier d'entre eux : « Le travail n'est pas une marchandise ».

Une lutte donc, loin d'être finie.

Trouvez d'autres infos en cliquant sur ce lien :
Site OIT



JUSTICE SOCIALE
TRAVAIL DÉCENT

52e Congrès de la CGT

A l'attention des syndiqués de la Cgt-Culture

Le 52^e congrès de la CGT se déroulera du 13 au 17 mai prochain à Dijon. Chaque syndiqué doit pouvoir s'exprimer et apporter ses amendements par voie de son syndicat.

Chaque syndiqué a reçu un courrier accompagné des documents d'orientation et des différents rapports.

Les sections doivent se réunir afin que le débat démocratique puisse avoir lieu autour des valeurs que porte la CGT

La date limite d'envoi des amendements des syndicats à la Cgt-Culture est fixée au vendredi 29 mars 16h. La commission exécutive de la Cgt-Culture se réunira le 5 avril 2019.

Les amendements retenus seront envoyés à l'organisation du congrès confédéral le 12 avril au plus tard, le dernier délai étant fixé au lundi 15 avril par la confédération.

Le 52e congrès confédéral de la CGT a pour titre :
« Au cœur du travail pour bâtir l'avenir. »



Brèves

Restauration collective

Les représentants du personnel du CNAS, comité national d'action social, vous informent qu'à l'heure où les inégalités de traitement sont déjà bien présentes au ministère de la Culture, la restauration collective n'est pas épargnée.

Ainsi après avoir mis des années avant de nous communiquer une cartographie site par site du ministère pour nous assurer que tous étaient desservis par une restauration collective ou, à défaut, par la mise en place de tickets-restaurant, le président du CNAS nous fait parvenir un calendrier des groupes de travail pour l'année 2019 où la première réunion de « dialogue social » sur ce sujet est programmée le 22 octobre 2019.

Or nous savons que nombre d'agents attendent beaucoup de cette réunion, car c'est pour

certaines et certaines l'unique opportunité d'un repas complet par jour par manque de moyens.

C'est pourquoi vos représentants ont demandé au président du CNAS qu'un groupe de travail se réunisse **dès le premier trimestre 2019**, et que des solutions soient trouvées rapidement.

Pour la CGT, la restauration collective, c'est aussi une pause méridienne, une coupure dans la journée de travail qui doit fournir les ressources nécessaires pour créer de l'énergie et se maintenir actif, entretenir la santé et l'organisme, mais aussi procurer plaisir et bien être.

La CGT exige qu'une vraie politique d'action sociale soit menée sur ce sujet, que les directions des établissements recherchent des solutions au plus proche du lieu de travail de l'agent comme cela relève de leurs obligations.

Action sociale

Les prestations ministérielles - aide aux familles monoparentales, aide à la scolarité, aide au départ à la retraite - ont été assujetties aux cotisations sociales alors même qu'elles doivent aider les plus précaires.

Après les établissements publics comme la BNF et le musée du Louvre, c'est aujourd'hui l'ensemble des prestations sociales qui subissent une attaque sans précédent et sont menacées de disparaître.

En quelques années, ce sont 20 millions d'euros qui ont été prélevés au détriment des prestations sociales destinées aux agents de l'État alors que les besoins sont bien réels. Logements dans les zones en tension, garde d'enfants, aide aux aînés dépendants, aide à l'installation des personnels, restauration collective, toutes ses prestations ont subi de sévères amputations sous le coup des restrictions budgétaires.

Aujourd'hui l'État s'apprête à s'enrichir de 1.7 milliards d'euros grâce aux plafonnements d'exonérations, sur le dos des activités sociales sportives et culturelles, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2019.

Grâce à une mobilisation collective à laquelle la CGT a largement contribué, le Sénat a voté un amendement visant à revenir sur ce projet qui risque d'étouffer notre capacité à agir, la taxation de l'action sociale signifiant la « paupérisation » de toutes les actions sociales..

La CGT continuera de revendiquer que toutes les prestations d'action sociale soient exclues de toute taxation et soient renforcées pour répondre aux besoins des personnels.

Brèves

Abus des emplois dérogatoires, le Ministre de la Culture condamné par le Tribunal Administratif de Paris !

Un agent du Musée du Quai Branly a porté un recours auprès du Tribunal Administratif de Paris en septembre 2018, aidé de la CGT-Culture, contre la décision du Ministère de la Culture de non-éligibilité à l'inscription au concours réservé « Sauvadet » de Chargé d'Etudes Documentaires (ChED). Le ministère prétendait que la fonction de « régisseur d'oeuvre » inscrit sur le contrat de cet agent, figurant sur le Décret du 17 janvier 2017 listant les établissements et les emplois dérogatoires (contrat sous article 3-2 de la loi 84-16), lui interdisait l'accès au processus de titularisation « Sauvadet ».

Le Tribunal Administratif a décidé d'annuler la décision d'inéligibilité de cet agent et lui reconnaît le droit de s'inscrire au concours réservé de CHED ce que cet agent a fait immédiatement.

Cette décision du Tribunal Administratif s'appuie sur deux points essentiels :

1°) les fonctions de « régisseur d'oeuvre » correspondent bien aux fonctions dévolues au corps de fonctionnaire des Chargés d'Etudes Documentaires,

2°) les missions d'ordre culturel et scientifique du Musée du Quai Branly ne diffèrent pas substantiellement de celles qui sont confiées aux autres musées nationaux du ministère de la Culture et qu'à ce titre, bien que les collections du MQB soient spécifiques (extra-occidentale), elles ne permettent pas d'affirmer que les fonctions de régisseurs requièrent une compétence particulière.

Ces deux points séparés entachent d'illégalité le Décret du 17 janvier 2017 sur ce type d'emploi.

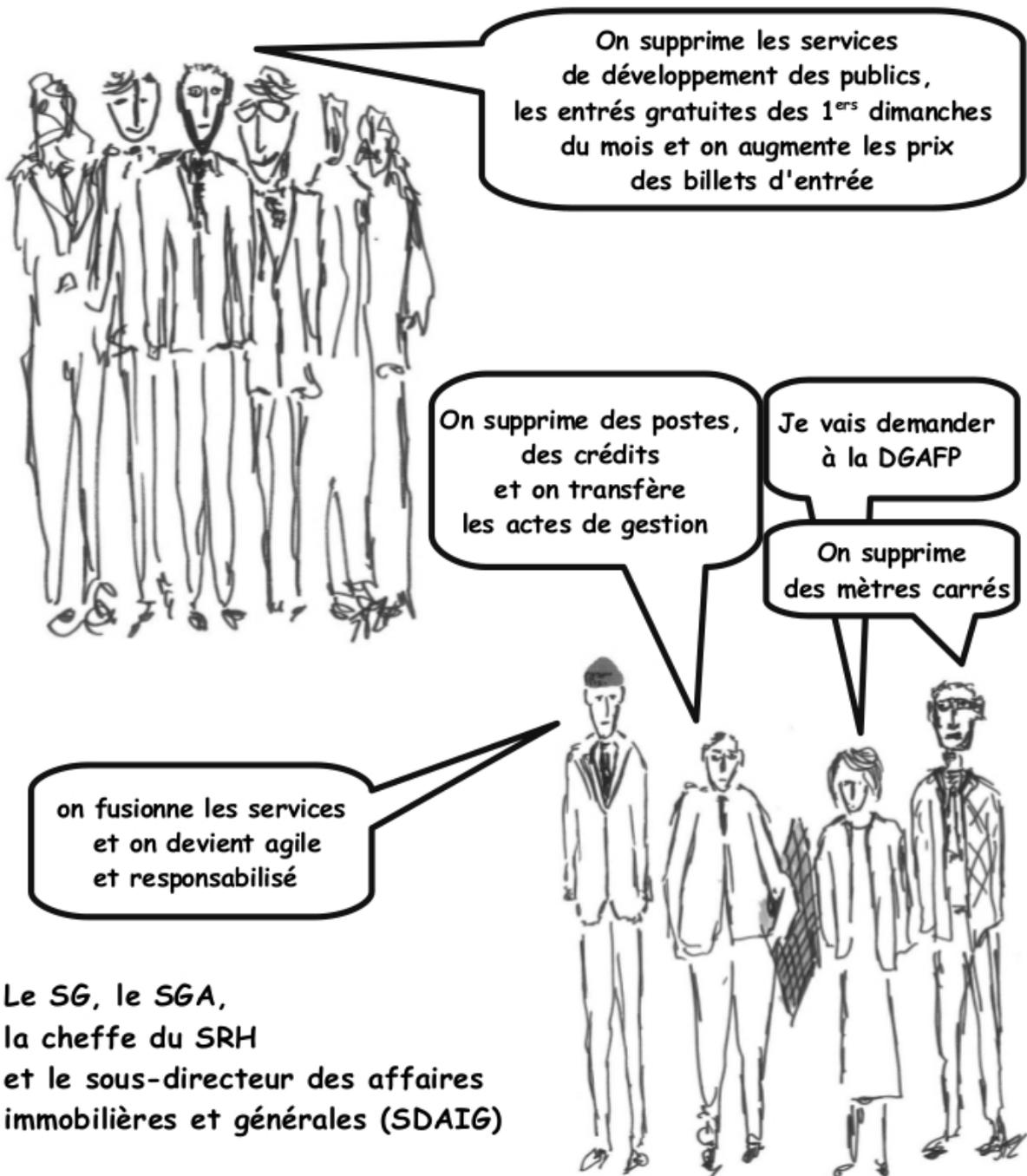
La CGT-Culture avait prévenu la Ministre que le recours à des emplois dérogatoires sur des fonctions manifestement dévolues à des corps de fonctionnaires en usant abusivement et sans justification de la notion de « qualifications professionnelles particulières indispensables à l'exercice de missions spécifiques des établissements publics » constituait un abus. La surdité systématique des Ministres de la Culture à l'expertise syndicale vient d'être sanctionnée par les tribunaux et ouvre des droits aux agents sur contrat dérogatoire.

Démocratisation culturelle

Dans son discours pour l'inauguration du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le Président de la République a réaffirmé qu'il voulait l'accès à la culture pour toutes et tous.

Les propositions de celles et ceux qui gouvernent le ministère de la Culture ne se sont pas fait attendre.

Le Ministre et les présidents des Établissements publics



Le SG, le SGA, la cheffe du SRH et le sous-directeur des affaires immobilières et générales (SDAIG)

Se donner les moyens d'agir avec la CGT-Culture

Le syndicalisme de lutte, contrairement à ce que certains cherchent à faire croire, n'est pas synonyme d'immobilité, bien au contraire. Faut-il rappeler que les grandes réformes structurantes de la société comme l'instauration de la Sécurité sociale, des congés payés et du Statut Général des fonctionnaires ont été portées et soutenues par la CGT ? Faut-il rappeler que la CGT-Culture est le syndicat le plus engagé sur le terrain de la concertation et de la négociation, dans toutes les composantes du ministère et à tous les niveaux ?

La CGT-Culture depuis toujours incarne un syndicalisme de proposition et de combat. Elle porte des revendications, lutte pour les gagner et signe des accords que améliorent le quotidien des agents, certes elle ne signe pas ceux qui amènent du recul social. Ne soyons pas naïfs au point de croire ceux qui cherchent à nous vendre cette idée étrange que le progrès passe par la perte des acquis.

Depuis 2013 a entre autre travaillé et signée :

- en 2014, l'accord de méthode relatif à la négociation collective au MCC
- en 2015, le protocole sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels du ministère de la culture
- en 2015, la charte sociale pour les salariées des entreprises extérieures,
- en 2017, le protocole d'accès à l'emploi titulaire dans les écoles nationales supérieures d'architecture
- en 2018 le protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au MCC,

Les puissants ne se privent pas d'être solidaires entre eux et sont organisés avec leurs propres organismes (syndicats, associations corporatistes, etc). Une raison de plus pour ne pas vous priver de défendre vos propres intérêts !

Votre engagement est donc primordial si vous souhaitez conserver et acquérir de nouveaux droits, participer au progrès social et sociétal plutôt que de subir des réformes et des réorganisations régressives à l'encontre de tous, agents comme citoyens.

La CGT-Culture, c'est la force et l'union de 11 syndicats sectoriels : archéologie ; archives ; monuments historiques ; musées et domaines ; écoles d'architecture ; écoles d'art ; bnf ; mobilier et manufacture nationales ; services déconcentrés ; administrations centrales : S.A.F.-C.G.T. : Syndicat des Archives de France, S.B.N.F.-C.G.T. : Syndicat de la Bibliothèque Nationale de France, S.E.M.M.-C.G.T : Syndicat des Établissements du Mobilier national et des Manufactures nationales, S.G.P.A.-C.G.T : Syndicat Général des Personnels du service public de l'Archéologie, S.N.E.A.-C.G.T. : Syndicat National des Écoles d'Architecture, S.N.M.D.-C.G.T. : Syndicat National des Musées et Domaines, S.N.M.H.-C.G.T. : Syndicat National des Monuments Historiques, S.N.S.D.-CGT : Syndicat National des Services Déconcentrés, L.É.N.A.-CGT: Les Écoles Nationales supérieures d'Arts, HADOPI-CGT: Hadopi, S.G.A.C -C.G.T : Syndicat Général des Affaires Culturelles.

Pour la CGT-Culture, votre travail et vos efforts doivent déboucher sur des avancées sociales très concrètes pour votre quotidien, vos carrières, vos salaires, vos missions et en cette époque face aux mutations du monde du travail, doivent permettre de gagner de nouvelles garanties collectives pour vous protéger ainsi que votre travail.

Adhérez à la CGT-Culture,

c'est le meilleur outil pour le succès des revendications des personnels du ministère de la Culture : <https://www.cgt-culture.fr/adherer/>

Soyons acteurs de notre avenir !

Nous avons en nous la force et la capacité de peser sur le cours des choses.

Ensemble pour un vrai progrès et du bonheur !